



**Compte rendu de la rencontre des partenaires
(Associations, collectifs, hébergeurs, citoyen-ne-s)
14 avril 2018
NANTES
Maison des Citoyens du monde**

PREAMBULE :

Une riche et large pluralité des présents :

la Maison des Citoyens du Monde, la Cimade, le MRAP, la LDH, le Cercle du Silence, le Secours Catholique, SOS Méditerranée, Logement Fraternité, La Maison de l'Afrique, avec Casa Africa et le consulat Pan-africain, l'Accueil d'Abord, Vox Public, Welcome, Emmaüs, le GREF, Amnesty International, le Logis St Jean, le Collectif de Soutien aux Migrants, UJM44 (Urgence Jeunes Migrants), le Goût des Autres, l'Encyclopédie des Migrants, des citoyens dont des migrants membres des différents collectifs.

Une grande qualité d'écoute et d'échanges

I) Dénoncer l'inacceptable dans le contexte de la situation locale

A- contexte local

Chiffres nantais :

- En 2017 en Loire atlantique on comptait 2013 demandeurs d'asile sur une population totale départementale de 1, 350 million d'habitants.
- Au 31 décembre 2017 le département comptait 4346 personnes protégées hors mineurs.
- 600 **mineurs non accompagnés** pris en charge par le CD44 principalement Africains de l'Ouest.
- 300 mineurs non accompagnés dont la minorité est contestée, en recours auprès du juge des enfants.
- 480 **adultes** en squats et environ 50 dans des lieux avec conventions d'occupation précaire. Ce sont majoritairement des hommes célibataires issus d'Afrique mais aussi des familles qui viennent de Syrie, d'Afrique...
- nombreux signalements à la DDCS pour des situations de détresse (familles, femmes enceintes à la rue...)
- 1500 migrants d'**Europe de l'Est** (Roumanie, Hongrie) dans 37 bidonvilles

Positionnement des pouvoirs publics : Sur pression des associations, la mairie fait des ouvertures (prochainement, un lieu d'accueil de 45 places pour migrants « statutaires ») et la préfecture crée de temps à autres des places d'hébergement d'urgence, mais tout cela reste très insuffisant.

les associations sont sur le terrain au quotidien : certaines ouvrent des squats, assurent la survie alimentaire, travaillent à la mise en œuvre de conventions d'occupations précaires interpellent les pouvoirs publics sous toutes les formes, contribuent à sensibiliser l'opinion publique et soutiennent les migrants collectivement et individuellement. D'autres tiennent des permanences juridiques, d'accès aux soins, assurent des cours de français...

- Il existe des CADA et des CAO et une **PADA**.

B- Pratiques administratives discriminantes au moment de l'accueil

1. Pour les **demandeurs d'asile**, le délai avant l'obtention des droits effectifs est aujourd'hui entre 3 ou 4 mois alors que la loi stipule qu'il doit être de 3 jours.

- les moyens destinés à la PADA sont nettement insuffisants d'où :
- des personnes dorment devant la PADA pour être sûres d'être reçues.
- aucune aide au récit destiné à l'OFPRA et les moyens sont insuffisants pour en assurer la traduction.
- sauf vulnérabilité avérée, les personnes célibataires n'ont pas de place en CADA et les places pour les familles sont nettement insuffisantes.
- le recours suite à un refus de l'OFPRA (débouté) est traité de manière trop sommaire.

2. Pour toutes les autres demandes de **titre de séjour**.

- **l'accueil en préfecture** : le rendez-vous pour un renouvellement doit être pris par Internet sachant que la grande majorité des personnes n'y ont pas accès sauf avec l'aide des associations.
- Les personnels chargés de l'accueil en préfecture ne sont ni assez nombreux ni assez formés.
- Exigences exponentielles de documents inaccessibles (actes de naissances ou acte de mariage des parents encore au pays, documents inaccessibles dans les ambassades en France). La préfecture de Nantes exige un passeport pour remettre une carte de séjour alors que la loi ne le stipule pas. Pour les titres de séjour pour raisons de santé, il arrive parfois que la préfecture remette en cause les propositions positives des médecins de l'OFIL.

C- les entraves à l'accès aux droits

- **Hébergement** : des exemples récents et récurrents à Nantes :

- un collectif de militants du Sud Loire découvre dans un hôtel de la périphérie nantaise une femme enceinte et 5 familles arrivantes complètement isolées et à l'abandon (logées par le 115) sans accès à aucun autre droit ni même la possibilité de se déplacer jusqu'à Nantes.
- les 1500 migrants des pays de l'Europe de l'Est dont 40 % d'enfants vivent dans 37 bidonvilles. Certains subissent jusqu'à 6 expulsions dans l'année sans solution de relogement. Les conditions de vie dans ces bidonvilles : pas d'eau, pas d'électricité, pas de sanitaires. Cette instabilité entraîne des ruptures dans les parcours de santé et la scolarisation rendant ces personnes encore plus vulnérables.

- **Déplacement** : isolement des lieux d'hébergement en périphérie de la ville rendant l'accès à la ville compliqué. Les mineurs en recours n'ont pas accès aux tarifs solidaires.

- **Santé** : La survie dans la rue et dans les squats entraîne la recrudescence de maladies chroniques et contagieuses (tuberculose et diabète). Les pathologies d'ordre psychologique atteignent autant les adultes que les mineurs.

- **Education et scolarité** : insuffisance scandaleuse des classes pour élèves allophones (pour une ouverture, une fermeture est opérée) et les autres élèves viennent alimenter les classes sans préparation, sans accueil particulier dans les écoles et établissements scolaires de l'agglomération. Un ex : dans une ville de la périphérie, après un refus de scolarité de la municipalité, les parents soutenus par les associations ont porté plainte et obtenu gain de cause. L'organisation de l'apprentissage de la langue française repose essentiellement sur des associations de bénévoles qui ne sont pas assez nombreuses : le GREF, le MRAP, BABEL, le secours catholique...

La situation des mineurs isolés non pris en charge : ils sont à peu près 300 sur le territoire :

- accès à aucun droit car sans statut alors que le doute sur leur minorité devrait leur profiter.
- ils survivent dans 4 squats de mineurs, dans un réseau d'hébergeurs solidaires et à la rue (certains dans des hôtels d'où ils risquent d'être expulsés à chaque instant).

- ils n'ont pas accès à la scolarisation par l'éducation nationale : refus du rectorat.
- les associations ont ainsi réalisé :
- la création d'une école partenaire d'une amicale laïque pour 20 jeunes qui ne parlent pas du tout français et n'ont jamais été scolarisés.
- le financement de la scolarisation d'une soixantaine de jeunes dans des établissements privés et en MFR
- une école « hors-les-murs » : un réseau de lieux et d'enseignants qui dispensent des cours à 80 jeunes.
- peu de perspectives de régulation au passage à la majorité

II) Une autre politique est possible : les propositions de la réunion de Nantes

Préambule : Que chaque migrant reçoive de la part d'une association une carte unique de citoyen.

A- Des propositions à destination des pouvoirs publics et pour poser les fondements d'une politique alternative d'accueil :

- concernant l'accueil au guichet de la préfecture et à la PADA : augmenter le nombre de personnes qui accueillent et développer leur formation à l'accueil bienveillant, humain.
- considérer les demandeurs d'asile comme tous les autres justiciables en accordant les mêmes délais aux différentes procédures (égalité des droits)
- faciliter l'accès aux transports : bénéfice systématique et inconditionnel des tarifs solidaires sans exiger de documents inaccessibles.
- réduire considérablement le coût des cartes de séjour.
- systématiser un interprétariat de qualité pour toutes et tous, pour toutes les démarches (particulièrement pour les récits à destination de l'OFPRA)
- Mettre en place des conventions d'occupation précaire avec les autorités locales dans les lieux momentanément inoccupés (ex : St Herblain, une maison appartenant à la mairie est occupée par 5 migrants et des bâtiments appartenant à RTE à Nantes accueillent une quarantaine de migrants dans le cadre de conventions d'occupation précaire
- pour la résorption des bidonvilles : élargir et étendre par des moyens supplémentaires les MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine Sociale) pour que la prise en charge ne reste pas anecdotique mais concerne bien les 37 bidonvilles.
- faciliter l'accès aux espaces et aux temps culturels locaux (gratuité des musées...) pour favoriser l'insertion.

B- Lutter contre les représentations et les préjugés : propositions à destination de l'opinion publique

Les objectifs :

- rappeler la richesse des apports des migrations d'hier et d'aujourd'hui
- faire connaître les chiffres réels des apports économiques des migrants plutôt que ce qu'ils sont censés coûter (ils sont jeunes et pour la plupart en bonne santé)
- lutter contre les mythes entretenus parfois volontairement de migrants « profiteurs »
- Inciter la société civile à un accueil des migrants en facilitant la création de réseaux

Les moyens pour y parvenir :

- interpellation de l'opinion publique : mieux faire connaître les migrants
- mutualiser des **outils d'animation** entre les associations au sein de temps de rencontres

- développer toutes les formes d'éducation populaire : interventions dans les écoles, les collèges, les lycées (déjà réalisé par la CIMADE, la LDH, RESF, le MRAP, le secours catholique, la pastorale des migrants...)
- Soutenir et développer le réseau d'hébergeurs solidaires dans l'agglomération nantaise
- réaliser **des temps forts** pour communiquer et échanger avec le public : comme
- la « semaine de sensibilisation et de rencontres dans l'espace public sur les questions de l'accueil, de l'hébergement des populations en situation d'exil ou de migration non choisie » organisée du 16 au 21 avril par le collectif de soutien aux migrants (tracts, concerts, débats, spectacles, films)
- le festival « Migrant 'scène » organisé par la CIMADE chaque mois de novembre
- la campagne nationale d'Amnesty avec le bus.
- solliciter des personnalités publiques (politiques, intellectuelles et culturelles) pour prendre la parole en faveur des populations migrantes.
- organiser des cinés-débats : comme ce qui vient d'être proposé dans le cadre des semaines de lutte contre le racisme et les discriminations organisé par la Ligue de l'Enseignement. A Bouguenais et à St Herblain un ciné débat autour du film : « les Roms, des citoyens comme les autres ? »
- réaliser de documentaires comme ce qui a été fait dans le bidonville de Bouguenais pour projeter des témoignages et engager des discussions.